

COMPTE RENDU du Conseil Municipal dans sa séance du 7 avril 2022

Présents : tous sauf Emmanuelle Million ayant donné procuration à Marie Boigey-Diemer

- **Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal**

Une remarque de Mme Anne Courtois-Paulus : concernant le transfert du stade à la CAE, elle souhaite qu'il soit précisé qu'il s'agit d'une compétence facultative.

- **1 BUDGET Primitif 2022**

Habituellement, le budget forêt était un budget annexe du budget principal de la Commune. Pour des raisons comptables, les Services des Finances Publiques souhaitent que les Collectivités territoriales intègrent le budget forêt dans le BP. C'est cette nouvelle version qui est soumise au vote du Conseil.

Le Budget présenté est un budget prudent établi en minorant les recettes et en surévaluant certaines dépenses dues au contexte économique. On peut notamment citer l'augmentation significative des coûts des énergies, du nombre de repas à la restauration scolaire et de manière faible les charges de personnel. En revanche, les taux des taxes communales foncières restent stables.

Tout au long de la présentation du budget par Monsieur le Maire, divers échanges ont lieu, des questions posées et les réponses apportées.

Le budget présenté s'établit, en équilibre, à 2 382 473,07€ en fonctionnement et à 4 741 781,31€ en investissement.

Approbation : 3 contre pas d'abstention

- **2 Taxes communales :**

Maintien des taux :

Taxe Foncière Propriété bâtie : 34,04% et Taxe Foncière Propriété non bâtie : 18,67%

Approbation à l'unanimité

- **3 Participation aux organismes de regroupement**

SMIC des Vosges : 1 285,00€

Syndicat Intercommunal Secteur Scolaire de Xertigny : 12 531,45€

Approbation à l'unanimité

- **4 Internat avec restauration – préfinancement des subventions**

Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt pour le préfinancement des subventions. Toutes les subventions n'étant pas encore versées, le prêt contracté sera débloqué au fur et mesure des besoins. Les taux fixes actuels, sur 2 ans, varient entre 0.55% et 0.67%.

L'offre du Crédit Mutuel est retenue au taux fixe de 0,55%.

Approbation sauf 2 contre et 1 abstention

- **5 Comité des Fêtes – Demande de subvention**

Il est attribué une subvention de 3 000,00€ pour l'achat de petits équipements et l'organisation des premières manifestations.

Approbation sauf 5 abstentions.

- **6 Riseep**

Détermination de nouveaux plafonds pour l'octroi de primes aux agents

Approbation sauf 3 abstentions

- **7 Internat avec restauration**

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint aux Bâtiment expliquent qu'un avenant au lot 7 menuiseries extérieures doit être réalisé. En effet, des élargissements d'ouverture de portes pour des locaux techniques ont été demandés par la MFR et des compensateurs pour isolation extérieure doivent être installés suite à l'avis du Bureau de contrôle, le tout pour un montant HT de 11 385,00€.

Approbation à l'unanimité

- **8 Forêt – Restructuration foncière pour l'application du régime forestier**

La finalité est la suivante :

- Abrogation des actes antérieurs,
- Etablissement d'un arrêté unique prononçant l'application du régime forestier à l'ensemble des parcelles communales concernées.

Pas d'observations

Approbation à l'unanimité

Questions diverses

Un état des activités des divers syndicats auxquels la commune adhère a été donné aux membres du Conseil, notamment le SDANC, le SMIC, le Syndicat scolaire et le SCOT.

La séance est levée à 22h45

Fait à Hadol, le 14 avril 2022

Le Maire,

Jean-François CLASQUIN



La secrétaire de séance,

Andrée VAUTRIN-ROLLOT